



Parthenay

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 |

Introduction

La loi impose la présentation au Conseil Municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Une délibération doit être prise par le Conseil Municipal pour prendre acte de ce débat.

La fonction du ROB est de proposer au débat public et au conseil municipal les grandes orientations de la politique financière qui sera suivi sur les prochaines années.

Ces orientations sont la déclinaison des priorités politiques de la majorité municipale : **priorité à la citoyenneté active, à la dynamique économique et l'attractivité, au bien vivre et à l'environnement.**

L'année 2022, comme 2021 et probablement les années suivantes seront marquées par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire de la COVID 19.

Table des matières

1. Contexte général

- 1.1 Bref aperçu de l'environnement macroéconomique et institutionnel
- 1.2 Finances publiques
- 1.3 Projet de loi de finances pour 2022 :
 - Les principales dispositions financières relatives aux collectivités du bloc local

2. Contexte budgétaire de la ville de Parthenay

- 2.1 Evolution des dépenses et recettes
- 2.2 Politique fiscale et potentiel fiscal
- 2.3 Financement des dépenses d'investissement
- 2.4 Evolution de l'épargne nette
- 2.5 Endettement

3. Les grandes orientations budgétaires sur le mandat

4. Scénario budgétaire 2022

- 4.1 Evolution des dépenses de fonctionnement
- 4.2 Fiscalité et dette stable
- 4.3 Les dépenses d'investissement et leur planification

5. Un budget au service du projet politique

1. Contexte général

1.1 Bref aperçu de l'environnement macroéconomique et institutionnel

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite.

Le PIB a ainsi progressé de 1,1 % au 2ème trimestre après avoir stagné au premier.

Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants.

La résurgence épidémique au cœur de l'été, qui semble devoir être temporaire, a aussi un peu pesé sur certaines activités de services.

Selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 1,2 % en juin à celle du 4ème trimestre 2019 mais le niveau d'avant crise serait retrouvé fin 2021.

En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France.

L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021).

Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué. La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France (1,9 % sur un an en août). Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas (le rendement de l'OAT 10 ans est resté négatif jusqu'à mi-septembre), les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter.

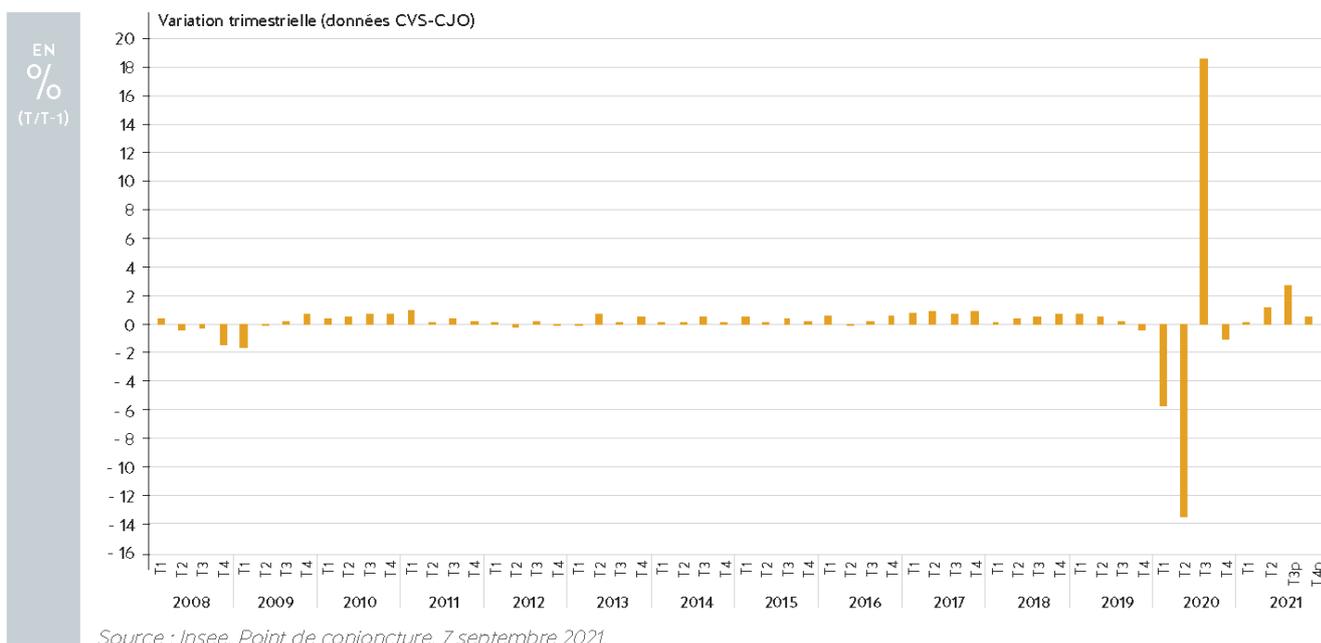
SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	- 8,0	6,3	3,7
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	0,5	1,8	1,4
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	8,0	8,1	8,2

Source : Projections de la Banque de France, 13 septembre 2021.

EVOLUTION DU PIB EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



1.2 Finances publiques

Le déficit public, qui a atteint 9,1% en 2020, se réduirait dès 2021 à 8,4%, avant de refluer pour 2022 à 4,8%. Il resterait supérieur à celui de 2019 (-3,1% avec l'effet du CICE), du fait de la réduction progressive des mesures de soutien à l'activité économique et aux ménages.

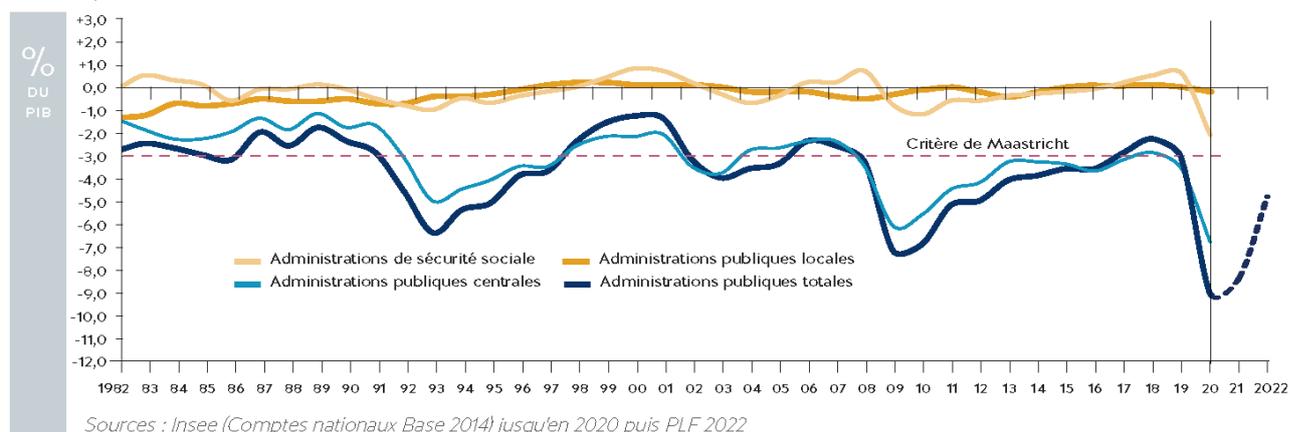
Par ailleurs, en 2021, le ratio de dette publique augmenterait pour atteindre 115,6% du PIB, soit une hausse de seulement 0,5 points par rapport à 2020, du fait du fort rebond de l'activité économique. Pour 2022, le Gouvernement atteint un ratio de dette publique sur PIB de 114%, portée par la poursuite du rebond de l'activité économique et par la maîtrise de la dépense publique.

Enfin, information utile pour les intercommunalités, départements et régions, les recettes de TVA sont prévues en augmentation pour 2022 à hauteur de +5,5%. Ces recettes 2022 serviront de base de calcul aux fractions de TVA attribuées en 2023

La dépense publique devrait progresser de 1,5 % en 2022, à un rythme conforme aux standards d'avant la crise, mais environ deux fois plus élevé que celui programmé à compter de 2023 jusqu'en 2027.

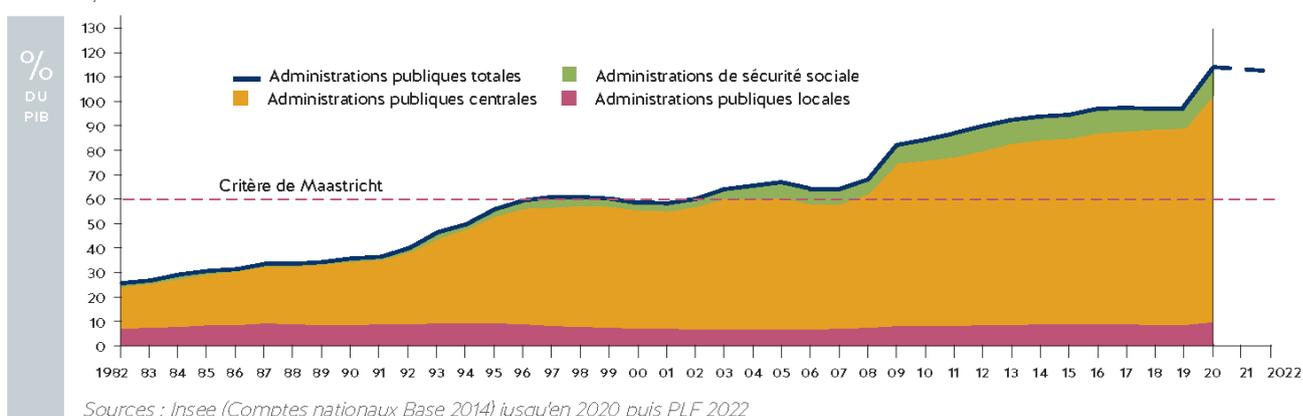
LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



• Les finances locales en 2020

En 2020, les collectivités locales ont été présentes auprès de leur territoire face aux crises sanitaire et économique. Si elles ont pu réaliser des économies du fait de la mise en veille de certains services, elles ont surtout soutenu leurs agents, administrés, entreprises, associations en utilisant toutes les ressources à leur disposition : achats de matériel de protection sanitaire, autorisations spéciales d'absence, subventions, aides, création de fonds de soutien... et ce en dépit de recettes fiscales et domaniales en berne. Leur épargne brute s'est en conséquence repliée de plus de 10 % et les investissements directs ont chuté, phénomène amplifié par le contexte électoral ; en revanche les subventions d'investissement, en direction des entreprises notamment ont fortement augmenté.

Les collectivités locales sont maintenant attendues sur le front de la relance. Alors que tous les niveaux de collectivités débutent un nouveau mandat, il leur est demandé d'accélérer leurs programmes d'investissements pour soutenir l'économie.

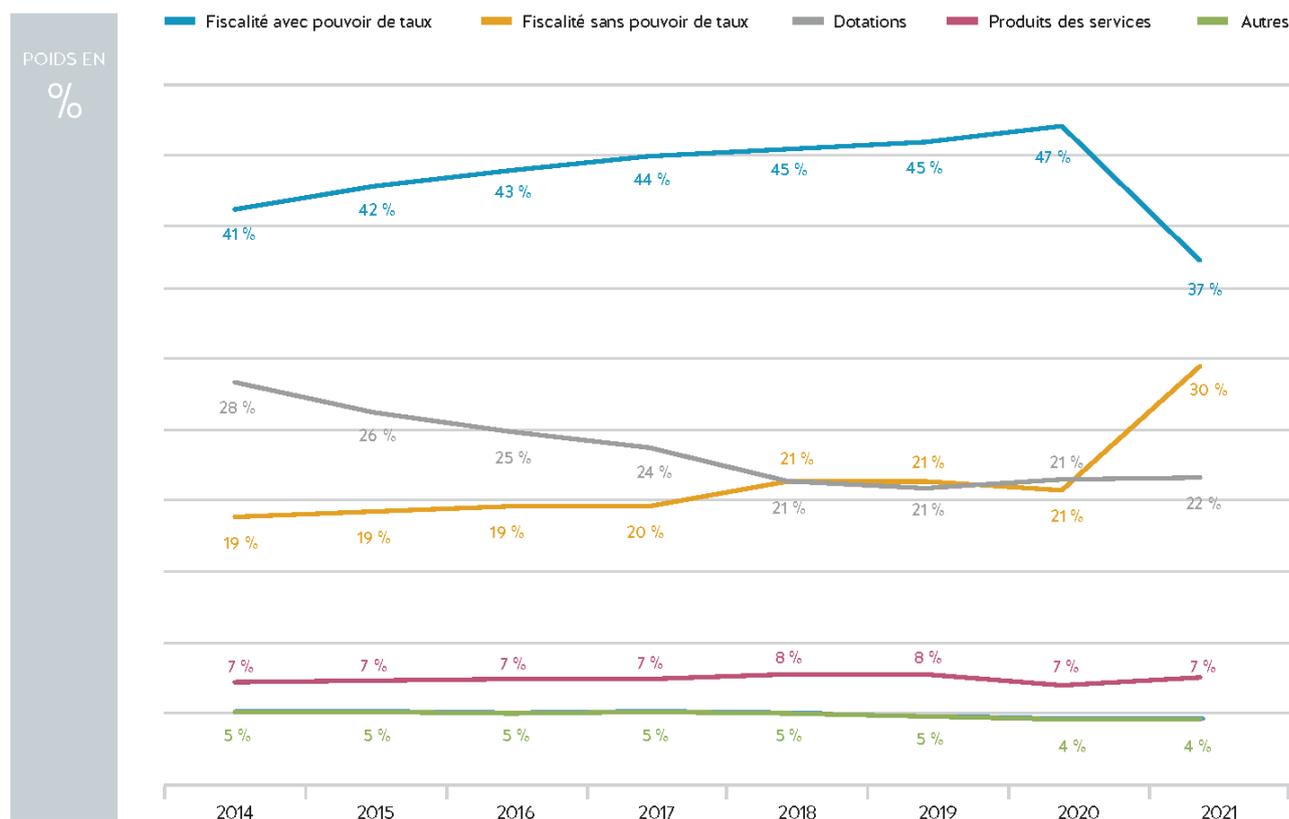
L'exercice 2021 devrait faire ressortir que dans un contexte de crise économique et sociale dont les effets se font encore ressentir, les collectivités locales sont bien au rendez-vous de

la relance et continuent de soutenir leur territoire, à la faveur de marges de manœuvre financières retrouvées, mais qui demandent à être confortées.

En 2021, les recettes de fonctionnement progresseraient de 3,3 % pour atteindre 232 milliards d'euros.

DÉCOMPOSITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

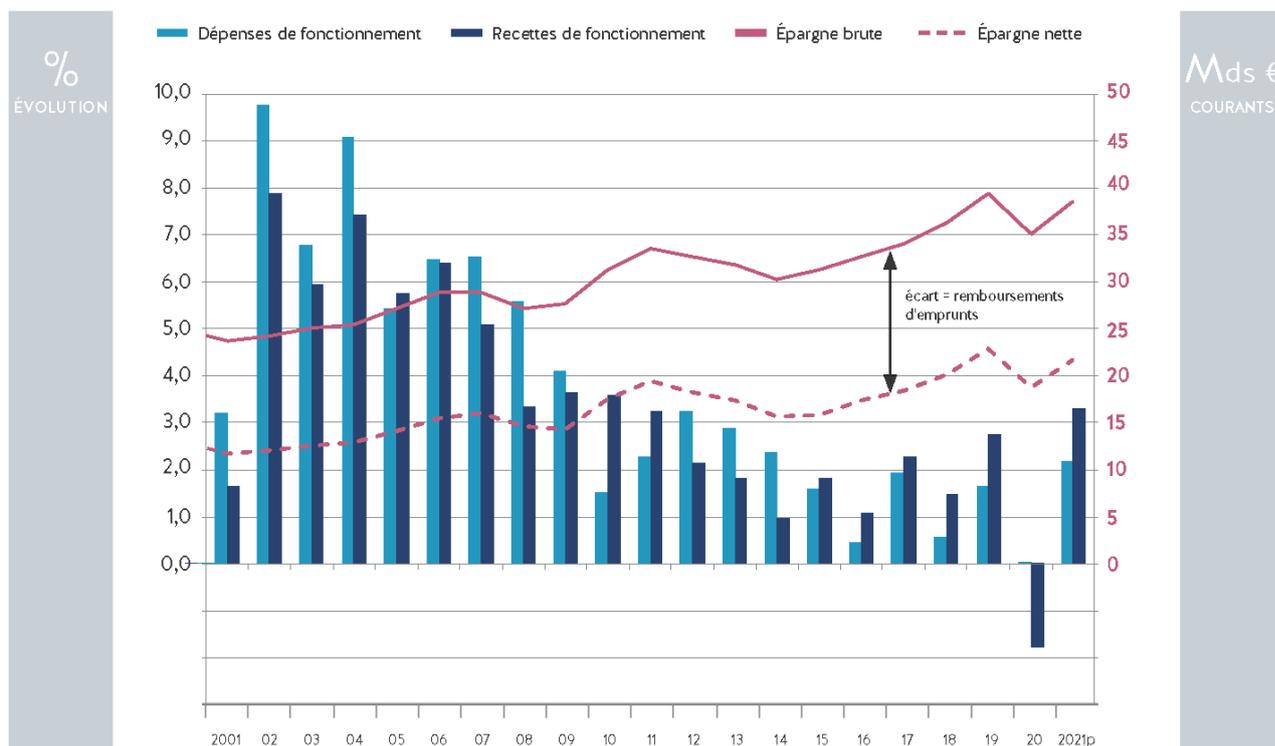
© La Banque Postale Collectivités Locales



Les dépenses de fonctionnement, dont l'évolution a été contrainte par les contrats de Cahors sur la période 2018- 2019 (le respect de la norme d'évolution ayant été suspendu en 2020), progresseraient de 2,2 % en 2021, soit un point de plus que l'objectif de l'État. Cette hausse serait la plus élevée depuis 2014, mais résulterait en partie de la reprise de l'activité des services locaux fermés durant les périodes de confinement. Elle fait suite à une évolution de + 1,3 % (à champ constant) qui combinait les effets contraires d'économies réalisées par la fermeture des services et d'aide accrue aux populations et entreprises à travers des dépenses d'action sociale et des dépenses exceptionnelles en hausse.

LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



L'épargne brute, qui correspond au solde de la section de fonctionnement et sert à financer les remboursements d'emprunts et les investissements, **progresserait de 9,4 %**, résultat de recettes courantes plus dynamiques que les dépenses. Avec un niveau de 38,5 milliards d'euros, elle serait néanmoins plus faible qu'en 2019 (39,3 milliards d'euros). Les collectivités locales retrouveraient donc des marges de manœuvre financières sans toutefois reconstituer leurs capacités d'avant-crise. Les évolutions seraient au demeurant disparates entre niveaux de collectivités locales, la hausse étant surtout visible pour les départements et les communes (à la faveur notamment de DMTO en forte croissance), et limitée pour les régions et GFP.

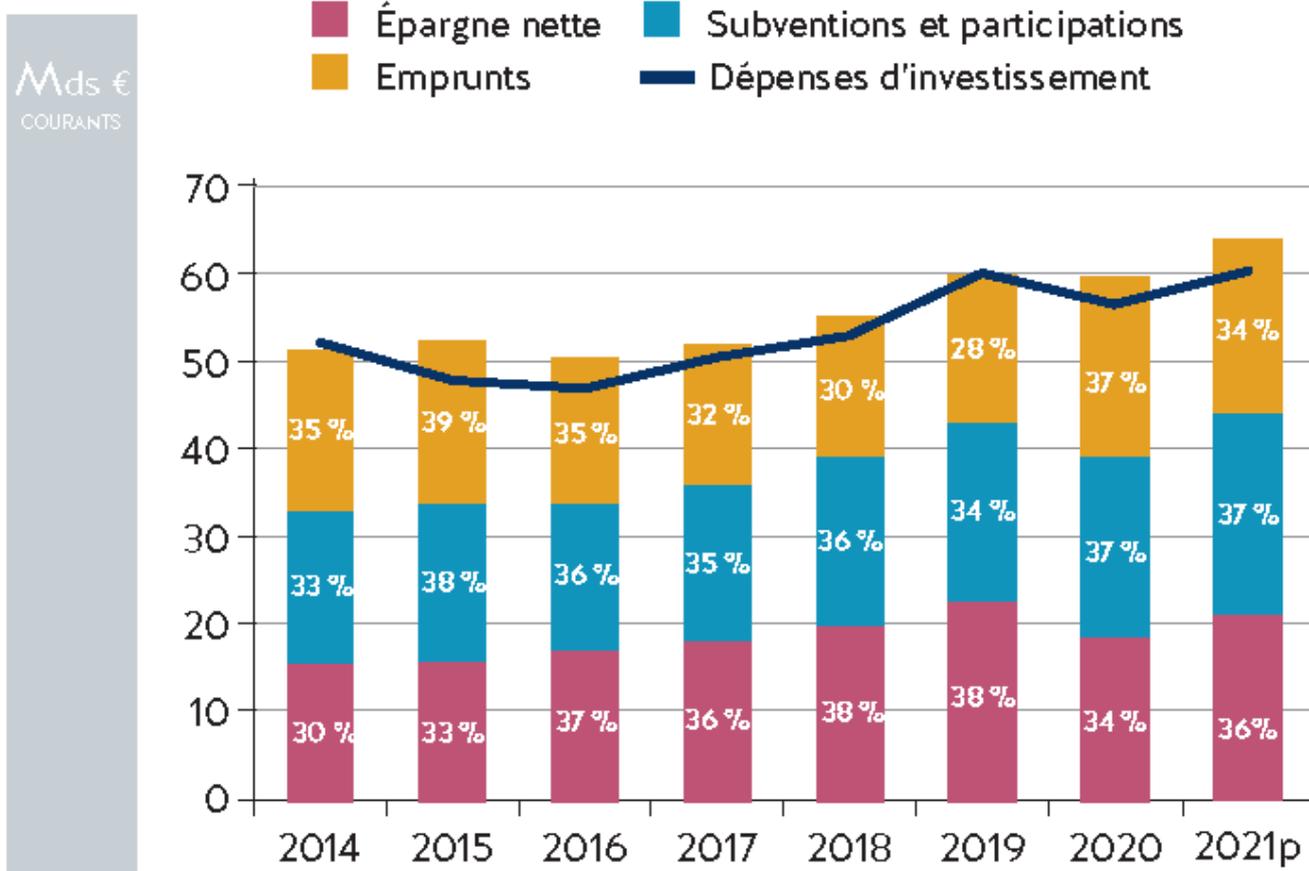
Une fois déduits les remboursements d'emprunts (16,7 milliards d'euros), **l'épargne nette**, avec un niveau de 21,7 milliards d'euros, **financerait 36 % des investissements**. Ces derniers enregistreraient une croissance de 6,9 % et se rapprocheraient du niveau de 2019 (59,8 milliards d'euros, après 55,9 en 2020 et 60,4 en 2019).

Tous les niveaux de collectivités locales participeraient à cette reprise après le renouvellement des mandats intervenu en 2020 pour le bloc communal, et du fait d'un calendrier électoral particulier en 2021 pour les départements et les régions ; la crise sanitaire, le décalage des échéances électorales et la participation au Plan de relance sont en effet venus bouleverser le rythme traditionnel d'évolution des investissements.

Les dépenses d'équipement comme les subventions versées seraient en progression, les premières étant surtout portées par le bloc communal, les secondes par les départements et régions. Tous les niveaux semblent avoir joué le jeu de la relance en accélérant la réalisation de certains projets. Le baromètre réalisé par l'assemblée des communautés de France (AdCF) et la Banque des territoires paru en septembre 2021 indique une nette reprise de la commande publique au premier semestre 2021 en comparaison du même semestre 2020, avec des hausses comprises entre 16 % et 58 % selon les niveaux de collectivités et même un volume d'achats supérieur à celui enregistré sur la même période en 2019 pour les régions et les intercommunalités. Mais les difficultés d'approvisionnement en matières premières auxquelles doivent faire face les entreprises du BTP pourraient venir freiner la reprise, tandis que la hausse des coûts de chantiers pourrait, soit renchérir le niveau des dépenses, soit concourir au report de certains projets devenus trop onéreux.

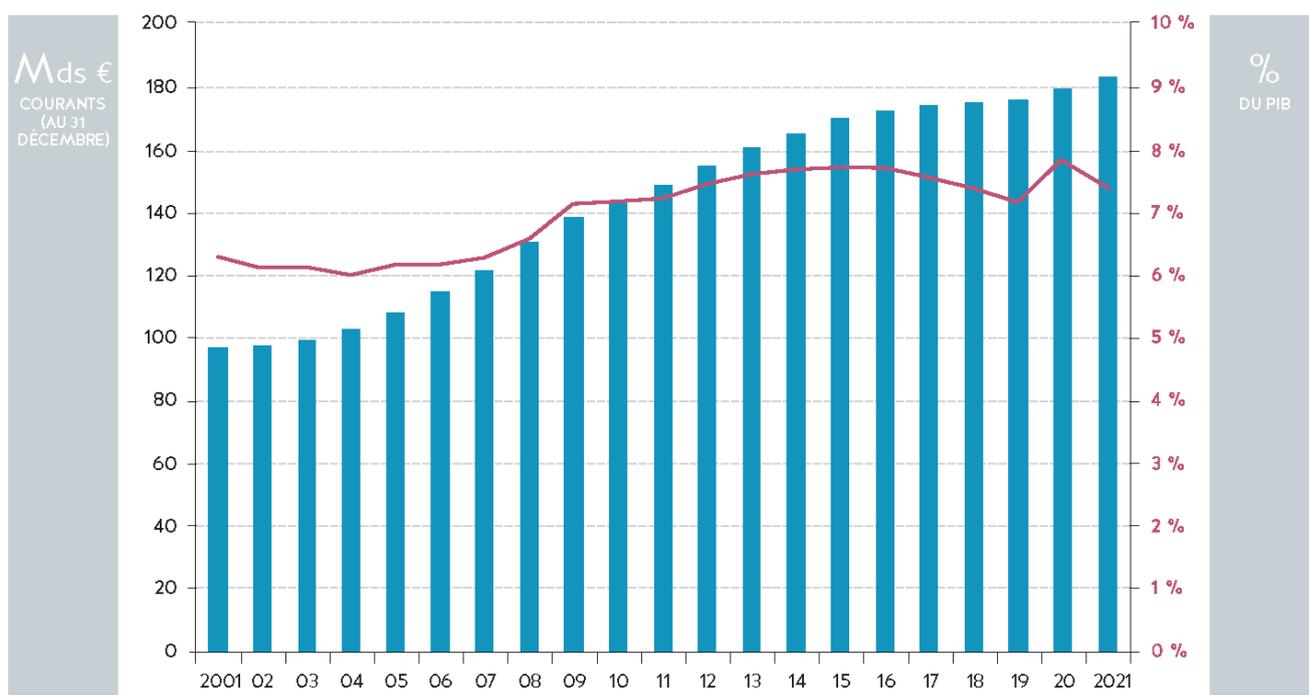
Sur les six premiers mois de l'année 2021, comparés à la même période en 2020, les index BT01 et TP01 enregistrent des progressions de + 3,8 % et + 2,9 % ; l'augmentation est même respectivement de + 4,9 % et + 5,5 % en glissement annuel, soit des niveaux comparables à ceux du début de l'année 2011.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX © La Banque Postale Collectivités Locales



ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



- **Le bloc communal en 2021**

En 2021, les budgets (hors dette) des communes et des groupements à fiscalité propre, y compris leurs budgets annexes, corrigés des flux croisés, atteindraient 149 milliards d'euros, en progression de 3,2 % après un repli de 4,2 % en 2020.

Cette évolution serait tirée vers le haut par les investissements, en forte croissance, + 6,7 %, après le net repli de 2020 (- 15,3 %) lié à la crise sanitaire et aux échéances électorales.

La reprise des dépenses de fonctionnement serait de l'ordre de 2,1 %, notamment du fait des charges à caractère général qui retrouveraient leur niveau d'avant crise.

Les recettes de fonctionnement enregistreraient un dynamisme plus important que les dépenses (+ 3,1 %), le produit des services progressant fortement à la suite de la réouverture des services ; mais les évolutions des recettes d'impôts et des dotations seraient perturbées par les différentes réformes fiscales.

L'épargne brute augmenterait sensiblement (+ 7,8 %) ainsi que les recettes d'investissement dopées par les crédits ouverts dans le cadre du Plan de relance comme par l'engagement des départements et des régions en termes de subventions.

L'encours de dette progresserait de 1,2 % sous l'effet d'un volume d'emprunts en hausse de 3,8 % alors que les remboursements seraient quasiment stabilisés (+ 0,9 %).

1.3 Le projet de loi de Finances pour 2022

Le projet de loi de finances 2022 a été présenté le 22 septembre 2021 en conseil des ministres. Il sera voté d'ici la fin de l'année 2021. Ce projet qui comprend 48 articles intéresse au premier chef les collectivités territoriales.

Parmi les principales mesures, on retiendra notamment une nouvelle stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et, au titre des nouveautés l'habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité pécuniaire et personnelle des gestionnaires publics.

Les principaux points du projet de loi de finances concernant les collectivités territoriales sont :

- **ARTICLE 11 : FIXATION POUR 2022 DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET DES VARIABLES D'AJUSTEMENTS**

Le montant de la DGF pour 2022 est stable à périmètre constant par rapport à celui de 2021. Deux mesures ponctuelles de périmètre sont à l'origine d'une variation :

- La première correspond à la recentralisation du financement du RSA pour le Département de la Réunion, et à l'ajustement en conséquence de la dotation de compensation du Département (+29,7M€). En l'occurrence, il s'agit d'une augmentation car la moitié de la diminution en loi de finances pour 2021 était ponctuelle et correspondait à un rattrapage de l'exercice 2020 ;
- La seconde correspond au non-renouvellement de l'abondement pour le fonds d'aide au logement d'urgence, qui avait été majoré de 2M€ la DGF en 2021.

Les variables d'ajustements sont en réduction de 50M€, comme en 2021.

En 2022, seules les Régions seront concernées par les variables d'ajustement : - 25M€ pour la DC RTP régionale (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), et -25M€ pour la DTCE (dotation de compensation des exonérations de fiscalité locale).

Ainsi, les dotations de compensation des communes, intercommunalités, ainsi que les compensations fiscales sont maintenues hors des variables d'ajustements, et les dotations des départements sont cette année sorties des variables d'ajustements.

- **ARTICLE 41 : HABILITATION A MODIFIER PAR ORDONNANCE LE REGIME DE RESPONSABILITE DES GESTIONNAIRES PUBLICS.**

Ce nouveau régime juridictionnel de responsabilité visera à sanctionner, de manière plus efficace et ciblée, les fautes graves relatives à l'exécution des recettes ou des dépenses ou à la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier significatif.

Il permettra de sanctionner les fautes de gestion dans des cas de négligence et de carences graves dans l'exercice des contrôles réalisés par les acteurs de la chaîne

financière, sous réserve qu'elles aient été à l'origine d'un préjudice financier important.

Le régime particulier de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics établi par la loi de finances de 1963 sera en conséquence abrogé.

En lieu et place de la Cour de discipline budgétaire et financière compétente pour les ordonnateurs, et des juridictions financières pour les comptables publics, la juridiction unifiée chargée de la répression de ces fautes en première instance sera une chambre de la Cour des Comptes, comprenant des membres de la Cour et des magistrats des Chambres régionales et territoriales des Comptes.

- **ARTICLE 45 : REFORME DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS**

Suivant le fonctionnement de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), la réforme consiste à délocaliser l'examen et les attributions des demandes aux préfets de Région. Elle est dorénavant attribuée par le Préfet de Région, sous la forme de subventions, « dans un objectif de cohésion des territoire ».

Codifié à l'article L.3334-10 du CGCT, le mode d'attribution par appel à projets est maintenu, les modalités de calcul actuelle de la DSID sont conservées, et l'enveloppe nationale est répartie en enveloppe régionale. Les enveloppes régionales sont constituées

- À 77% en fonction de la population des communes situées dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants, et en fonction de la longueur de voirie départementale. L'article 45 apporte ici une précision : la voirie à prendre en compte est celle de la pénultième année (N-2).
- A 23% en fonction des écarts de potentiels fiscaux des départements, sous réserve que le potentiel fiscal par habitant et le potentiel fiscal superficiaire soient inférieures au double de leur moyenne nationale respective

- **ARTICLE 46 : REFORME DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LA PROTECTION E LA BIODIVERSITE (NATURA 2000)**

L'article étend la liste des communes bénéficiaires aux communes situées en zone Natura 2000, dans des parcs naturels marins ou des cœurs de parcs nationaux. Ces communes seront éligibles à une nouvelle fraction de la Dotation de soutien à hauteur de 5M€ (sur 20 millions€), et un élargissement de 5M€ pour la part Natura 2000. Par ailleurs, le critère du potentiel fiscal pour la répartition est remplacé par celui du potentiel financier.

- **ARTICLE 47 : REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**

Le montant des dotations de péréquation fait l'objet d'augmentations annuelles au titre de la péréquation verticale.

Pour 2022, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale sont majorées chacune de 95M€ (contre 90M€ en 2021).

Les dotations des collectivités d'outre-mer bénéficient d'un rattrapage. En effet, pour le calcul de la part de l'enveloppe nationale leur revenant, leur population est déjà majorée d'un coefficient. L'article 47 vient à nouveau majorer ce coefficient : ce coefficient qui était de 1,489 en 2021 passe à 1,565 en 2022.

Le mode de calcul du potentiel fiscal et financier des communes nouvelles est maintenant identique à celui des autres communes, sous réserve d'un décret à paraître précisant les modalités de prise en compte pour les données inexistantes les années antérieures sur son nouveau périmètre.

Enfin, cet article apporte des ajustements à la redéfinition des potentiels fiscaux et financiers, tel que prévu par la loi de finances pour 2021.

Si la rédaction issue de la LF 2021 permet d'intégrer le nouveau panier fiscal des communes et EPCI, un point nous interpelle pour le mode de calcul des potentiels fiscaux et financiers des communes, et n'est pas modifié par la rédaction de la loi de finances pour 2021.

En effet, pour la prise en compte de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le potentiel fiscal et financier, l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales issue de la loi de finances pour 2021 (donc celui qui entrera en application au 01/01/2022), précise au point I que sont pris en compte les deux produits suivants :

Premier produit FB

« 1° bis Le produit déterminé par l'application aux bases communales d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties de la somme des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties communal et départemental appliqués sur le territoire de la commune en 2020 multipliée par le coefficient correcteur mentionné au B du IV de l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ; ». Ainsi, le produit de foncier bâti pour le potentiel fiscal est valorisé à hauteur de la somme taux communal et taux départemental reçu en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, pondéré par le coefficient correcteur qui vise à ce que le « nouveau » produit de foncier bâti ne soit pas inférieur au produit de taxe d'habitation sur les résidences principales supprimé pour la commune.

Le produit de foncier bâti et d'ex – produit de taxe d'habitation est donc valorisé directement dans le potentiel fiscal, au taux communal, alors que précédemment, taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti étaient valorisés aux taux moyen national.

Second produit FB

1° ter Le produit déterminé par l'application aux bases communales d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties de la différence entre le taux moyen national d'imposition de cette taxe et la somme des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties communal et départemental appliqués sur le territoire de la commune en 2020 ; »

Deuxièmement, le premier produit est « corrigé » de la différence entre le taux moyen national de foncier bâti et le « nouveau » taux communal de foncier bâti (avec l'ex-taux départemental). Cette procédure vise à pallier le fait que dans le premier terme, c'est le taux communal qui est pris en compte. Mais le second produit mesure l'écart entre le taux moyen national de foncier bâti (communal et ex départemental) et le taux « facial » communal (avec l'ex -taux départemental). Or, la commune perçoit un produit et un niveau de richesse pondéré par le coefficient correcteur.

La logique du calcul proposé est claire : le second produit vise à ajouter au premier, l'écart entre le taux moyen national et le « nouveau » taux communal 2020. Toutefois, en n'appliquant pas le coefficient correcteur (ni communal ni moyen national), on introduit un biais et une différence par rapport aux potentiels fiscaux et financiers 2020. Car en moyenne au niveau national, le coefficient correcteur n'est pas égal à 1 : le produit de foncier bâti départemental n'a pas représenté strictement le produit de taxe d'habitation communal supprimé.

Le mode de calcul du potentiel fiscal « foncier bâti » est au terme de ces deux :

Premier produit : Bases brutes communales de Foncier bâti N-1 x (Taux communal Foncier bâti 2020 + Taux départemental de Foncier bâti 2020) x coefficient correcteur
+ Second produit : Bases brutes communales de Foncier bâti N-1 x (Taux moyen national Foncier bâti N-1 - Taux communal Foncier bâti 2020 + Taux départemental de Foncier bâti 2020)

Soit, écrit autrement :

Bases brutes communales FB N-1 x [Taux moyen national Foncier Bâti N-1 + (Taux communal Foncier bâti 2020 + Taux départemental Foncier bâti 2020) x (coefficient correcteur – 1)]

Le taux moyen national de Foncier bâti est corrigé du supplément ou de la minoration au titre du coefficient correcteur appliqué au taux communal. En moyenne, on a donc le taux moyen national. Mais il eut fallu corriger aussi le taux moyen national du niveau du coefficient correcteur moyen national.

Toutefois, un mécanisme de correction est prévu, afin de lisser dans le temps les effets de cette suppression : les potentiels financiers et fiscaux 2022 seront corrigés d'une fraction permettant de neutraliser les effets de la suppression de la taxe d'habitation (et de la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels). Cette fraction sera intégrée en totalité dans les potentiels fiscaux et financiers pour 2022, puis en réduction les années suivantes : 90% en 2023, 80% en 2024, puis -20% par an, jusqu'à une absence de fraction de correction à partir de 2028.

Le mode de calcul précis de ces fractions de corrections, qui doivent neutraliser pour 2022, les écarts, doit être précisé par un décret.

- **ARTICLE 48 : COMPENSATION DES EFFETS DE LA BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION SUR LE DISPOSITIF DE COMPENSATION FAISON L'OBJET D'UNE PEREQUATION.**

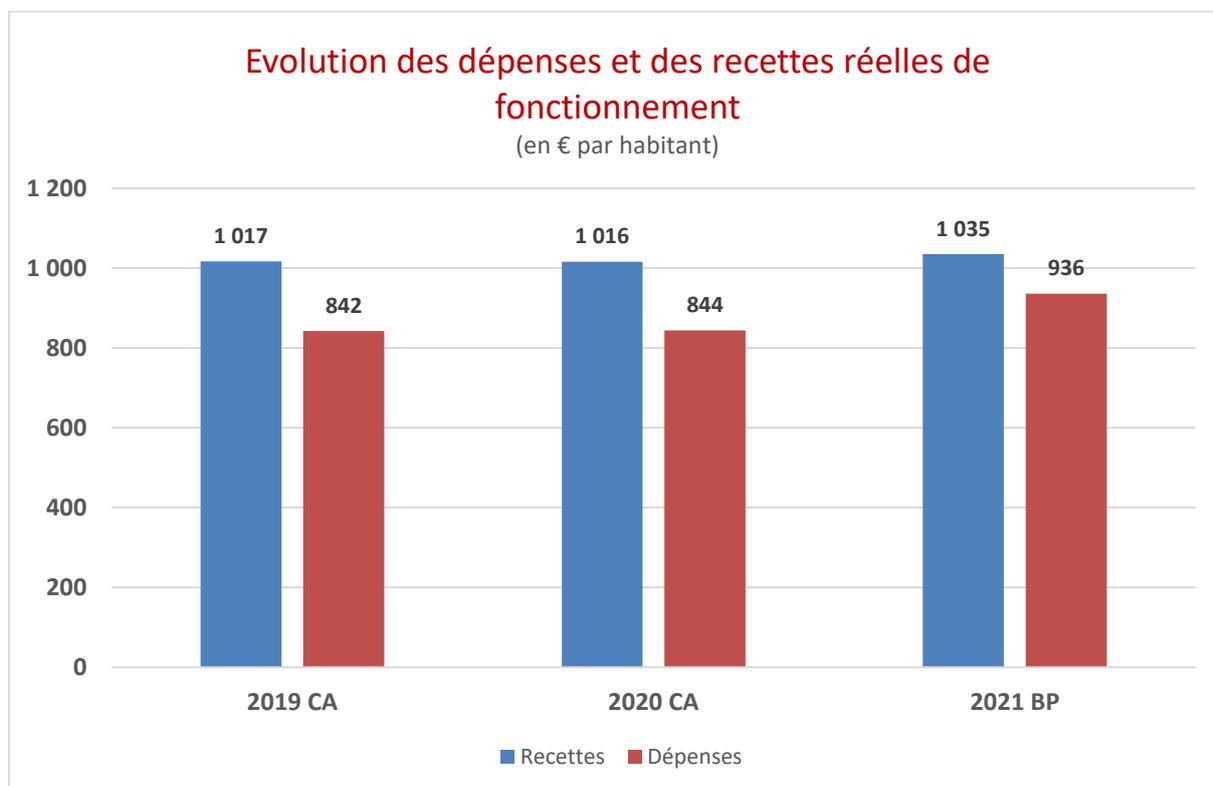
- **ARTICLE 10 : SUPPRESSION DE DEPENSES FISCALES INEFFICIENTES.**

Il est proposé la suppression de trois exonérations d'impôts locaux, en cohérence avec la suppression de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté :

- ✓ Exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté ;
- ✓ Exonération temporaire de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté ;
- ✓ Exonération temporaire de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté ;

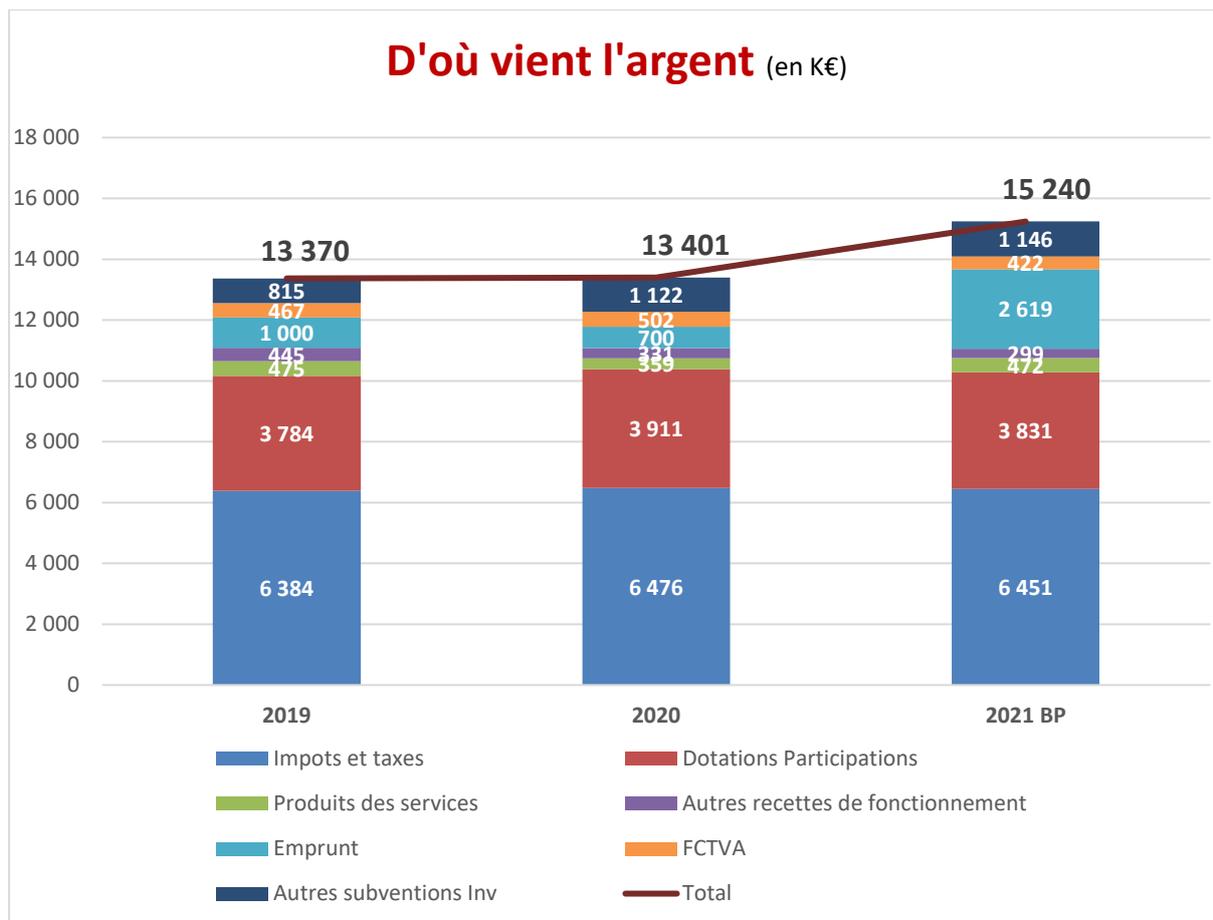
2. Contexte budgétaire de la Ville de Parthenay

2.1 Evolution des dépenses et recettes



Stabilité des recettes et des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020, malgré la crise sanitaire : fermeture d'équipements et arrêt de certaines activités pendant le confinement qui ont eu pour conséquences des dépenses énergétiques en moins, mais également des dépenses supplémentaires avec notamment l'achat de masques, de gel hydro-alcoolique... et des produits des services en baisse.

Prévision d'un retour à une situation d'avant crise dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, avec une prévision à la hausse des dépenses et des recettes. Cependant le contexte sanitaire en 2021 n'a pas permis un retour à la normale pour différentes activités et le fonctionnement de certains équipements. Il est encore trop tôt pour dresser le bilan de l'impact financier sur l'exercice budgétaire 2021, mais on peut dès à présent indiquer une forte baisse des recettes de location pour les équipements culturels...



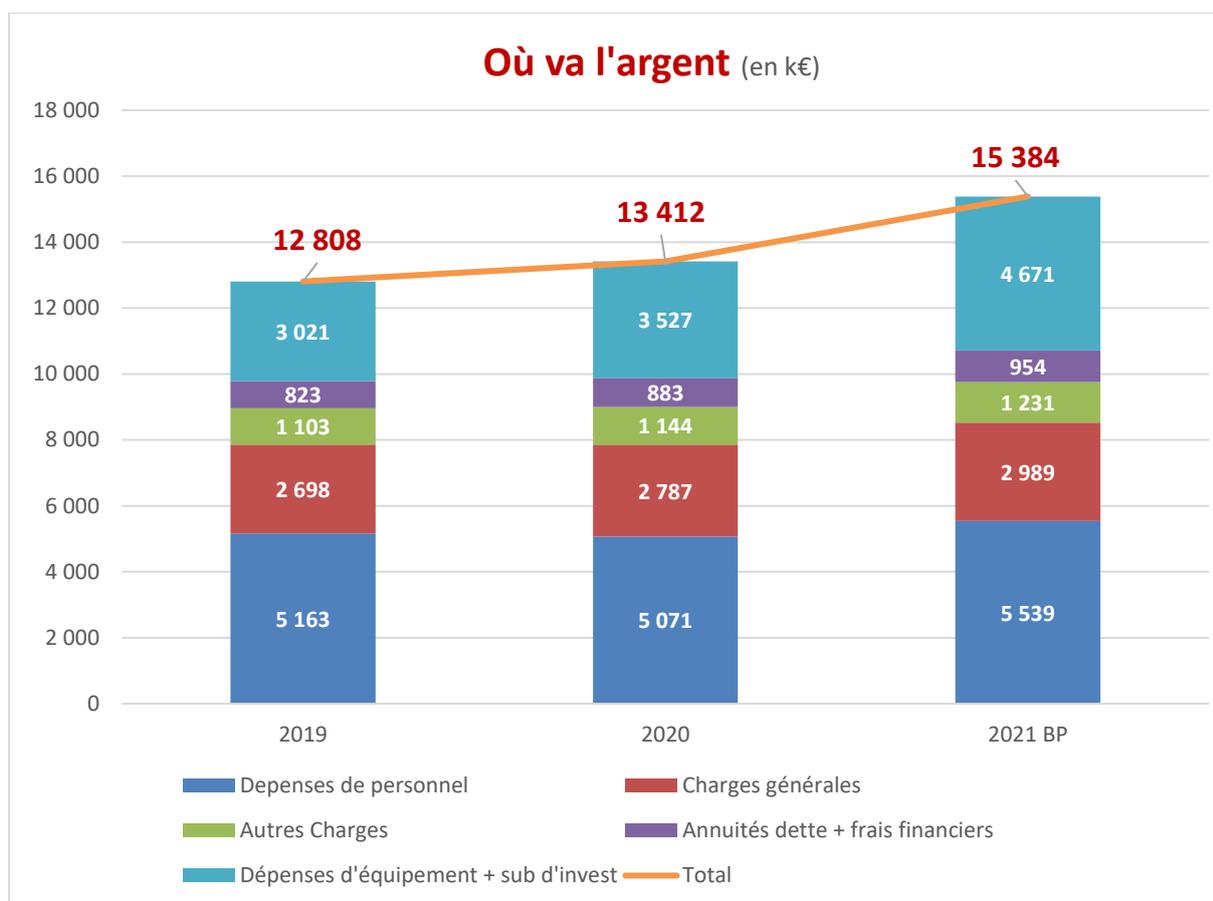
Le produit des impôts et taxes a augmenté de 1,44 % entre 2019 et 2020. Les taux de fiscalité sont cependant identiques depuis plusieurs années.

Les ressources fiscales représentaient 58,41 % des recettes de fonctionnement en 2020.

Le montant des dotations et participations a augmenté de 3,36 % entre 2019 et 2020 et elles représentaient 35,47 % des recettes de fonctionnement en 2020 ; (Augmentation de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale).

Les produits des services ont diminué de 24,44 % entre 2019 et 2020. Cette baisse est liée essentiellement à la crise sanitaire de la crise Covid 19, avec notamment moins de recettes en restauration scolaire avec la fermeture des écoles sur la période de confinement.

Au budget prévisionnel de 2021 figure un niveau d'emprunt de 2 619 K€ qui explique l'évolution importante des recettes au regard du réalisé de 2019 et 2020.



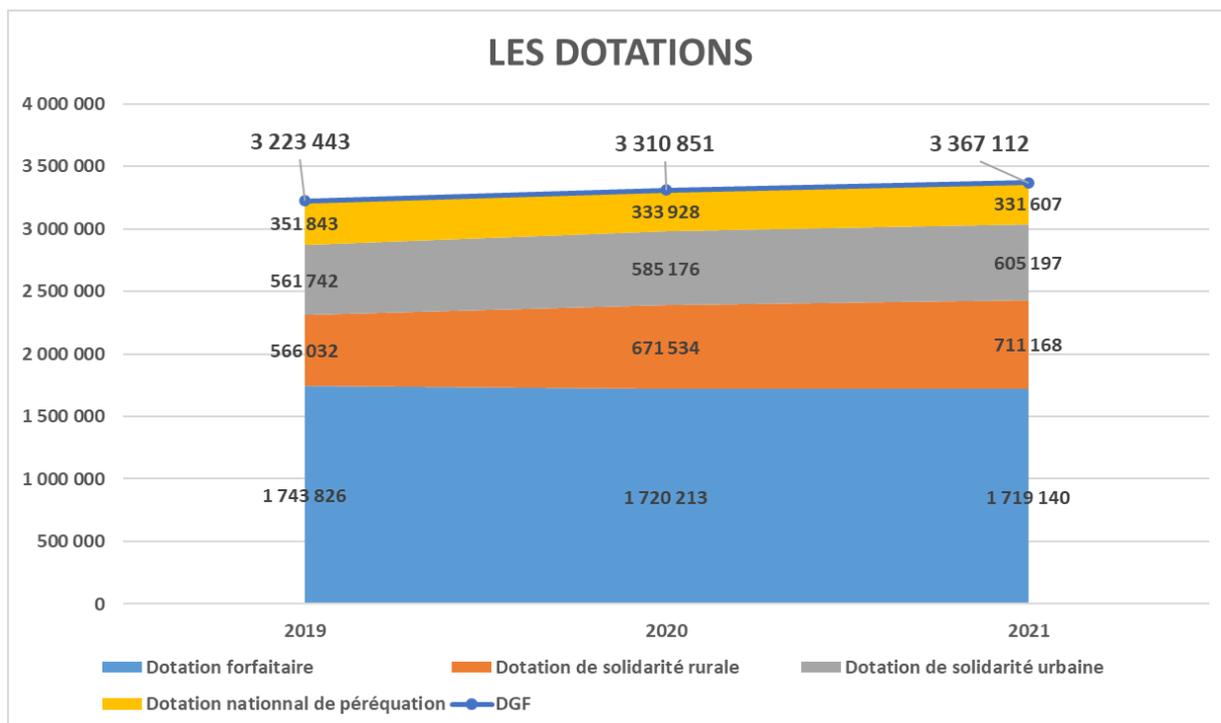
Les dépenses de personnel ont baissé de 1,79 % entre 2019 et 2020, plusieurs départs en retraite avec des remplacements d'agents en début de carrière.

L'évolution des charges à caractère générale est de 3,32 % entre 2019 et 2020 : malgré la baisse des charges énergétiques, de carburants, augmentation du montant des prestations de service avec notamment le contrat de désherbage...nouvelles dépenses avec la fourniture des masques, l'achat de gel hydro-alcoolique...

Autres charges (contingent – participations) : augmentation de 3,44 % entre 2019 et 2020 (augmentation de la subvention accordée au CCAS de 54 000 €).

Attribution de compensation négative depuis 2017 à hauteur de 27 900 €, puis 107 066 € depuis 2019 : montant correspondant à la différence entre les charges et les produits transférés à la Communauté de communes dans le cadre des transferts de compétences.

Le budget prévisionnel 2021 intégrait des augmentations en matière de budget de fonctionnement avec des frais de personnel en plus en raison du recrutement de 2 agents supplémentaires pour la police, un poste pour la participation citoyenne ... et un niveau d'investissement en évolution en comparaison des réalisations de 2019 et 2020.



Evolution de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 4,45 % entre 2019 et 2021 (baisse de la dotation forfaitaire et de la dotation nationale de péréquation et augmentation de la DSU et de la DSR).

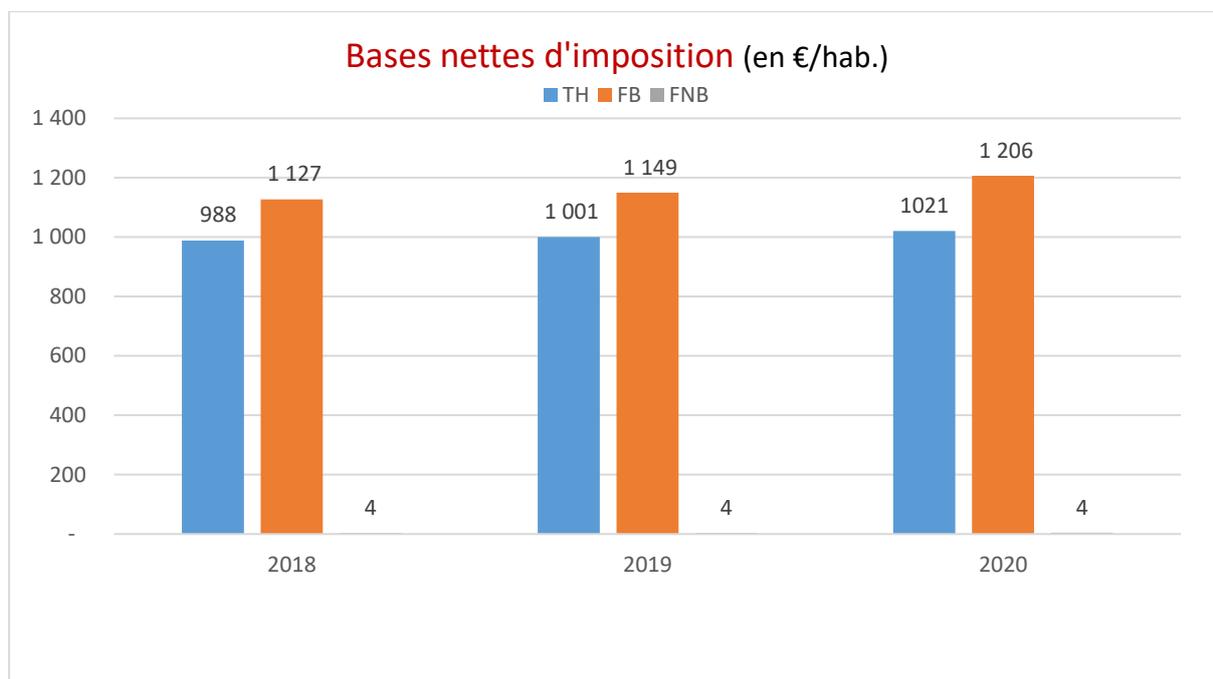
2.2 Politique fiscale et potentiel fiscal

**Graphique taux d'imposition communaux en 2021
(Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti)**

	TH	TFB	TFNB
Parthenay	17,70%	29.45%	75,17%
Strate 2020	16,68%	22.56%	53.13%

Les taux d'imposition communaux sont constants depuis plusieurs années et le resteront en 2022.

Ils restent toutefois supérieurs aux taux moyens appliqués dans les communes de la strate.



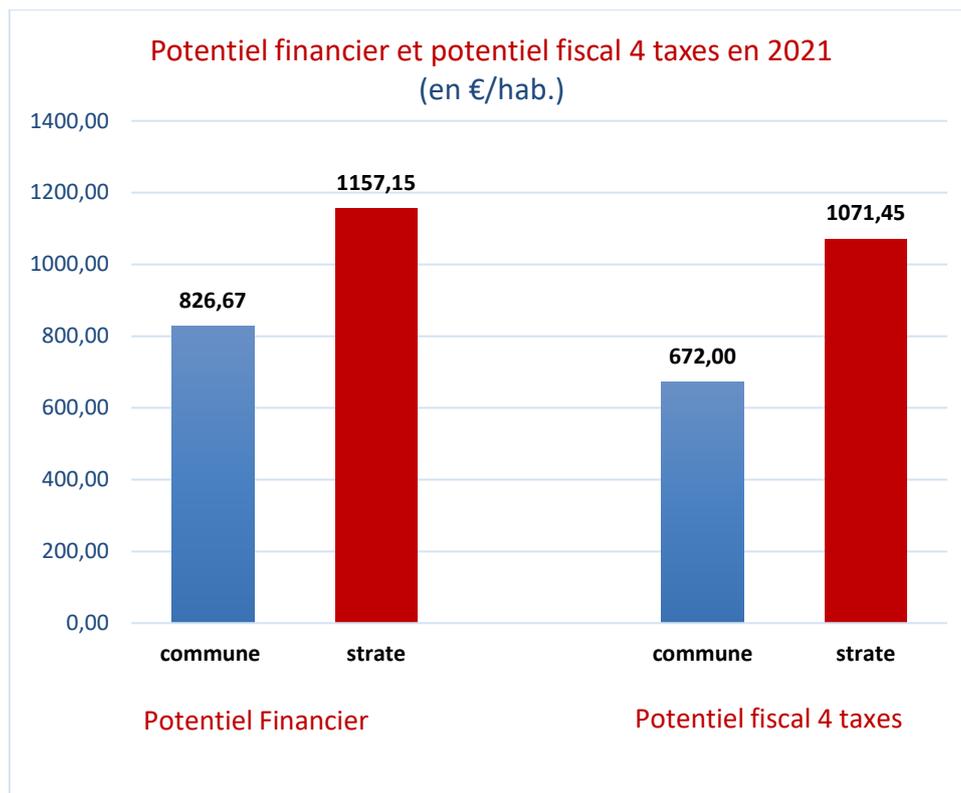
Les bases de fiscalité directe ne sont pas dynamiques avec une évolution de 3,58 % entre 2019 et 2020.

Elles sont inférieures aux bases nettes d'imposition par habitant de la strate en 2020 :

- Taxe d'habitation 1 021 €/habitant pour Parthenay et la moyenne de la strate est de 1 470 €
- Foncier bâti Parthenay 1 206 € et la moyenne de la strate est de 1 415 €
- Foncier non bâti Parthenay 4 € et la moyenne de la strate est de 11 €.

Les ressources fiscales représentent 58,41 % des recettes de fonctionnement en 2020.

NB : La taxe d'habitation disparaîtra totalement à compter de 2023 – subsistera la taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants.



Le potentiel financier = indicateur de la richesse potentielle d'une commune

Le potentiel fiscal = indicateur de la richesse fiscale de la commune permettant de la comparer aux autres. Il correspond au produit des 4 taxes directes avec application du taux moyen national d'imposition.

Ces deux indicateurs montrent que la richesse fiscale de la commune (malgré des taux importants) est moins élevée que celle des communes de la strate (10 000 à 20 000 hab.).

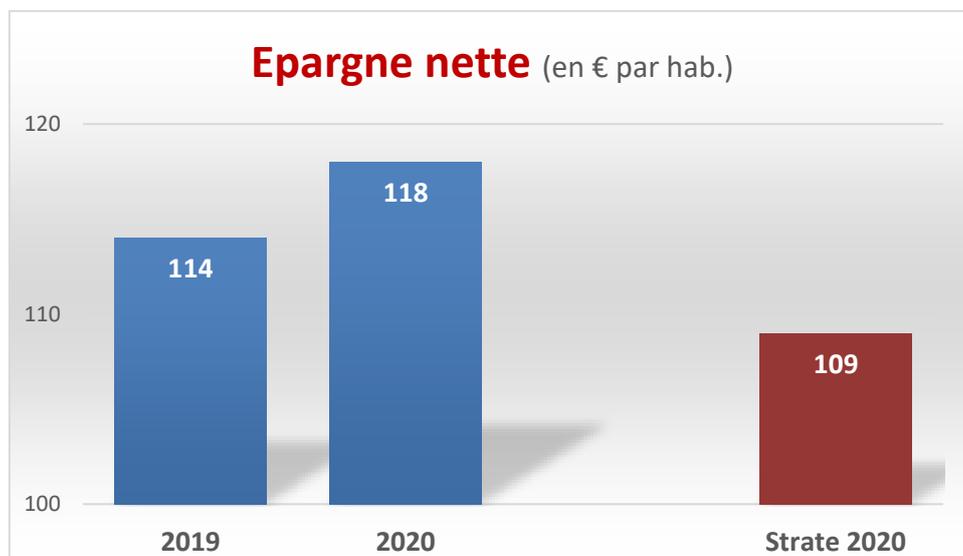
Effort fiscal comparé à celui de la strate

Effort fiscal pour Parthenay : 1,538730
 Effort fiscal moyen de la strate : 1,222097
 (référence fiche dgf 2021)

L'effort fiscal = mesure la pression fiscale théorique d'une commune. Il correspond au rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Plus l'effort fiscal est important, plus la pression fiscale exercée par la commune est importante.

La pression fiscale appliquée à Parthenay est supérieure à celle des communes de la strate.

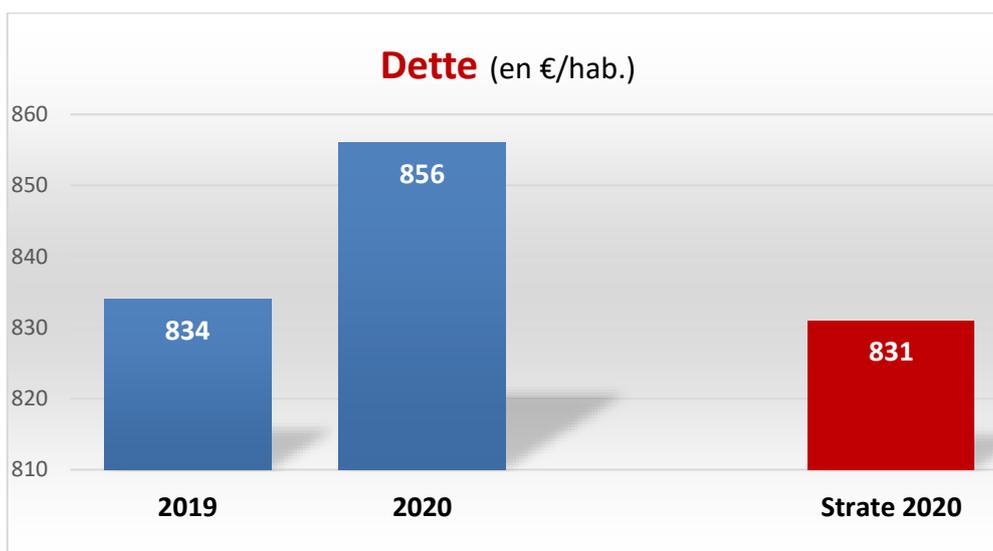
2.3 Evolution de l'épargne nette



L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) = mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres

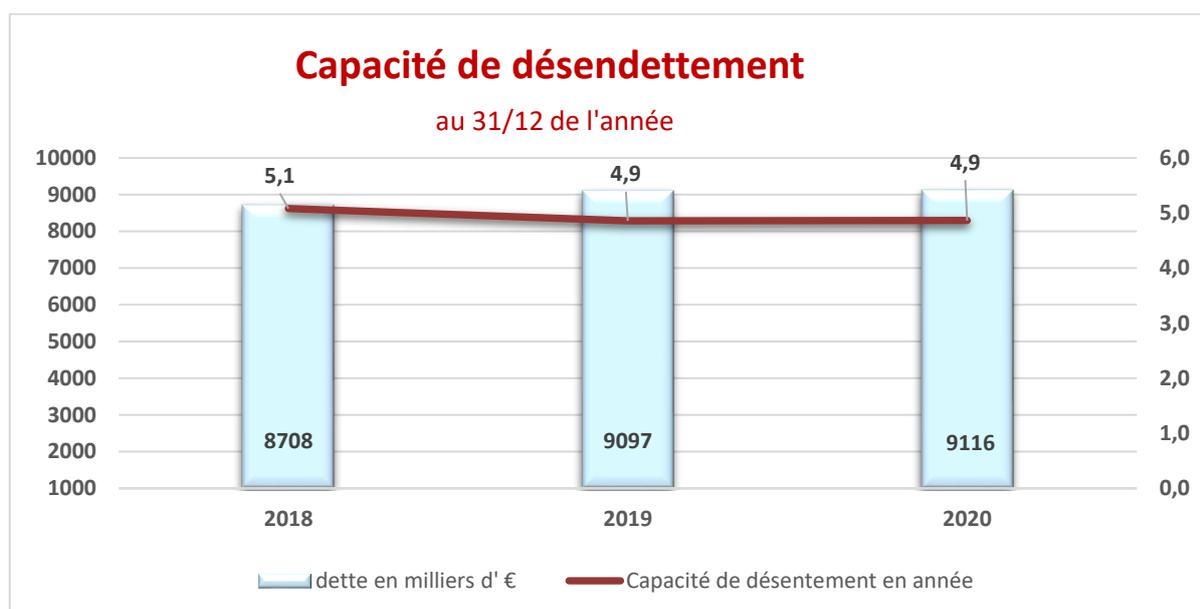
La capacité de financement des investissements de la commune (épargne nette) est légèrement supérieure à la moyenne de la strate.

2.4 Endettement



L'encours de dette au 31 décembre 2020 était de 9 116 K€ soit 856 €/ hab., montant un peu supérieur à la moyenne de la strate (831 € hab. en 2020).

Graphique capacité de désendettement sur la période 2018-2020



Capacité de désendettement (encours de dette/ épargne brute) = permet de calculer le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser intégralement son stock de dette, en y consacrant toute son épargne brute.

Moins de 8 ans = ratio satisfaisant, seuil de prudence

Entre 8 et 11 ans = seuil de vigilance

Entre 11 et 15 ans = seuil d'alerte

Plus de 15 ans = seuil critique.

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette par habitant est de 856 €. Il augmente en raison des emprunts contractés sur le précédent mandat.

La capacité de désendettement se situe en dessous de 5 ans et reste ainsi sous le seuil de prudence. L'augmentation de l'encours de dette et la stabilité de l'épargne brute entraîne une légère dégradation de la capacité de désendettement.

3. Les grandes orientations budgétaires sur le mandat

La ville de Parthenay reste et restera sur une **saine trajectoire financière**, les dépenses de fonctionnement seront alors contenues tout en accordant une grande importance à l'entretien du patrimoine bâti et viaire.

Le mandat 2020-2026 sera résolument tourné vers l'investissement avec des projets structurants à fort impact positif sur la vie des Parthenaisiens et sur l'attractivité de la ville. La capacité d'investissement devra être préservée et la ville de Parthenay cherchera à **renforcer sa capacité à agir**.

Cette volonté s'accompagne d'une recherche pro-active de partenaires financiers, à l'affût des programmes départementaux, régionaux et étatiques, en n'excluant pas les partenariats public/privé.

L'**augmentation du niveau de service** va se traduire nécessairement par un accroissement de la masse salariale qui se voudra raisonnable. L'augmentation des effectifs avec le renforcement de certains services comme la police municipale ou la création de service comme le commerce ou la participation citoyenne auront un **impact maîtrisé**.

Afin de poursuivre l'entretien du patrimoine, mais aussi un rythme d'investissement permettant d'accompagner son développement, la ville de Parthenay poursuivra la **consolidation du niveau d'autofinancement** pour maîtriser son endettement.

4. Scénario budgétaire 2022

4.1 Grands équilibres financiers

Les projections ci-dessous visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la ville de Parthenay.

En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	BP 2021	ROB 2022
Recettes de fonctionnement (en M€)	11 088 K€	11 079 K€	11 030 K€	11 131 K€
Dépenses de fonctionnement (en M€)	9 176 K€	9 204 K€	9 976 K€	10 039 K€
<i>Dont frais de personnel</i>	5 163 K€	5 070 K€	5 539 K€	5 677 K€
<i>Dont charges à caractère générale</i>	2 698 k€	2 787 K€	2 988 K€	2 933 K€
Fonctionnement				
Recettes d'investissement (en M€)	2 282 K€	2 325 K€	4 186 K€	4 933 K€
<i>Dont recettes d'investissement hors emprunts</i>	1 182 K€	1 625 K€	1 567 K€	1 285 K€
<i>Dont emprunts nouveaux</i>	1 000 K€	700 K€	2 619 K€	3 648 K€
Dépenses d'investissement (en M€)	3 632 K€	4 208 K€	5 240 K€	6 026 K€
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	3 021 K€	3 527 K€	4 498 K€	5 276 K€
<i>Dont remboursement emprunt</i>	611 K€	681 K€	742 K€	750 K€
Investissement				
Epargne brute	1 912 K€	1 875 K€	1 054 K€	1 092 K€
Epargne nette	1 301 K€	1 194 K€	312 K€	342 K€

4.2 Evolution des dépenses de fonctionnement

a) Charges à caractère général

Maitrise des dépenses de fonctionnement avec une augmentation de 0,64 % par rapport au BP 2021 avec une légère baisse des charges à caractère général de 0,83 %.

b) Masse salariale + 2,5 % /BP 2021

L'enveloppe prévisionnelle de masse salariale tient compte de plusieurs facteurs liés à l'organisation des services municipaux :

- Création de la Cité des jeux et d'un poste de chargé de mission sur ce projet
- Participation à la création de la Maison France Services de Parthenay avec le financement d'un poste
- Réorganisation du service accueil à la population, avec la création d'un poste de responsable de secteur
- Recrutement d'un chargé de mission urbanisme
- Recrutement sur l'année 2021 d'un chargé de mission participation citoyenne, avec un impact sur l'année entière 2022
- Recrutement sur l'année 2021 d'un mi-temps dédié à la prévention routière, avec impact sur l'année entière 2022
- Poste dédié à l'éclairage public
- Réorganisation du service Commerce Local

L'enveloppe tient également compte du glissement vieillesse technicité (GVT).

a) Subventions

Le budget 2022 prévoit le maintien de l'enveloppe subventions aux associations au regard du BP 2021.

4.3 Fiscalité et dette

Prévision d'un produit de fiscalité stable avec maintien des taux actuels.

L'encours de dette sera de 8 386 K€ au 31 décembre 2021 en cas de non-recours à l'emprunt en 2021 – Pour assurer le financement des investissements, le montant prévisionnel des emprunts 2022 est de 3 648 K€. En cas de réalisation de la totalité des emprunts, l'encours passerait à 11 284 K€ au 31 décembre 2022 (après remboursement de la dette en capital à hauteur de 750 K€ en 2022).

Au regard de la CAF Brute prévisionnelle 2022 de 1 092 K€, la capacité de désendettement passerait à 10.3 ans – soit un montant de 1 059 € par habitant.

4.4 Dépenses d'investissement et leur planification

Dans un contexte de début de mandat, un temps de préfiguration des projets, de mise en cohérence dans le cadre d'un projet urbain, est nécessaire.

Une préfiguration de plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été réalisée par l'équipe municipale et les services de la ville, l'objectif est de disposer d'un PPI consolidé en 2022. Les éléments qui seront produits par les études déjà lancées permettront de sécuriser et d'affiner les prévisions. Le PPI sera donc communiqué dans sa version finalisée dès que ses principales composantes seront précisées par les différents cabinets mandatés en 2021, à savoir : la cité des jeux, la cité des arts, le palais des congrès et le cinéma.

Certains de ces investissements seront gérés sous la forme d'autorisation de programme et de crédits de paiement qui feront l'objet d'une ouverture au fur et à mesure de l'avancée des projets.

La section d'investissement 2022 sera donc bâtie autour :

- Des enveloppes nécessaires à finaliser les opérations amorcées en 2021,
- Des frais d'études déjà fléchés et engagés (avenir du palais des congrès, cités des arts ...).

Politiques publiques	Exercice 2022
-----------------------------	----------------------

	Dépenses	Recettes
Citoyenneté active	12 000	0
Budget participation citoyenne	12 000	
Dynamique économique et attractivité	780 000	25 000
Cité des Arts	200 000	25 000
Maison des jeux	450 000	
Plan lumière	100 000	
PDC Etude	30 000	
Bien vivre	3 589 000	706 000
Programme de travaux de voirie-eau pluviale - cimetière	750 000	100 000
Programme Eclairage public	200 000	
Détection des réseaux	20 000	
Salle de l'EN (toiture)	30 000	
Stade Brisset : tribune	270 000	60 000
Salle des Grippeaux 2ème tranche	200 000	
City stade	90 000	
ADAP	264 000	
Enveloppe travaux divers bâtiments	160 000	
Travaux des Halles Tranche 2	200 000	
Espace solidaire ancien CFA*	875 000	510 000
Passerelle du Château	150 000	36 000
Travaux salle Diff Art	50 000	
Aménagement CTM	290 000	
Aménagement petits espaces verts et espaces publics	40 000	
Environnement	895 000	60 000
Cuisine centrale	150 000	
Abris vélos	15 000	
Développer le parc de mini-bus + réseau abris bus	40 000	
Installation défibrillateurs	10 000	
Enveloppe monuments historiques	75 000	30 000
Enveloppe étude	50 000	
Enveloppe matériel	400 000	
Déconstruction bâtiments	50 000	
Achat et restauration d'œuvres	5 000	
Achat et ventes de bâtiments	100 000	30 000
Divers	0	4 485 000
FCTVA + divers		494 000
Autofinancement		342 550
Emprunts		3 648 450
TOTAL	5 276 000	5 276 000

*données du 01/10/2021

5. Un budget au service du projet politique

Les orientations par politiques publiques déclinent les objectifs du projet de la mandature 2020-2026 avec pour grandes orientations :

- **Citoyenneté active,**
- **Dynamique économique et attractivité,**
- **Bien vivre**
- **Environnement.**

Nos priorités sont d'améliorer le quotidien des habitants, porter un regard attentif et agir pour la sécurité de tous, entretenir et réaliser des équipements de proximité et structurants, faire des associations et des entreprises les acteurs du développement, penser et construire ensemble la ville de demain.

CITOYENNETE ACTIVE

→ *Notre objectif = faire de chacun un citoyen engagé, sensibilisé, impliqué et responsable dans la vie de la cité*

Participation et implication citoyenne

La participation citoyenne est une thématique importante qui sera développée tout au long du mandat. Qu'il s'agisse de conseils de quartier, de débat participatif ou de votation, les concitoyens seront associés aux projets structurants du mandat.

Dès le plus jeune âge, la notion d'engagement doit être promue. La mise en place du Conseil Municipal d'enfants doit leur permettre d'appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République. Après l'acquisition d'un socle de compétences (organisation de la Ville, fonctionnement du Conseil municipal...), ils mettront en œuvre leurs projets.



Réalisations 2021



Le conseil municipal des enfants est installé depuis le 16 octobre. Composé d'enfants scolarisés à Parthenay en CM1 ou CM2, le CME sera un lieu de partage, d'écoute et de propositions d'idées.

**Je veux participer
Je veux suivre les projets**

Renseignements auprès
du service implication et participation citoyenne

jeparticipe@parthenay.fr

05 49 71 08 87

Un chargé de mission participation citoyenne a été recruté, plusieurs actions ont été menées pour favoriser la participation citoyenne dans la vie de la collectivité (ex : numéro dédié, jeparticipe@parthenay.fr ...)



Au printemps 2021, la Ville de Parthenay et « l'atelier du son » ont interviewé 200 jeunes sur le thème « si tu étais maire, que ferais-tu pour la jeunesse ? ». Les retours ont été condensés en un court métrage de 30 minutes, une restitution a eu lieu en octobre, l'objectif est de faire émerger des projets. Une restitution de la « parole des jeunes » a eu lieu au cinéma le foyer le Jeudi 14 octobre 2021.

Transparence de la vie publique

Afin de restaurer la confiance des habitants envers leurs représentants élus, une grande attention sera portée à la transparence de la vie publique.

Dans un premier temps le règlement intérieur du conseil municipal a été révisé afin d'y intégrer des principes assurant une gouvernance transparente et affirmant les droits de la minorité municipale. Il pose les premières pierres pour faciliter la prise de parole des habitants afin qu'ils soient pleinement acteurs de leur ville et que le dialogue avec les élus municipaux soit renforcé.



Les citoyens ont désormais la possibilité d'intervenir en séance du conseil pour poser les questions qu'ils auront préalablement soumises aux services de la mairie.

Développement des actions de prévention et d'éducation

De nombreuses actions seront menées tout au long du mandat en faveur de la prévention et de l'éducation. Les 4 leviers majeurs qui seront actionnés sont :

- Recrutement d'un intervenant social en gendarmerie

Cet intervenant sera le lien entre deux secteurs généralement bien distincts : le travail social, d'un côté, la sécurité publique, de l'autre.

Les bénéficiaires de son intervention seront **des personnes présentant des problématiques sociales** détectées dans le cadre des actions de la police municipale et de la gendarmerie.

- Préfiguration du rôle des éducateurs de rue

Nous étudions la possibilité de recruter un éducateur de rue pour permettre aux jeunes, parfois en rupture avec les institutions, de se rapprocher des structures adaptées à leurs problématiques. L'éducateur de rue se verra présent sur le terrain, vecteur de pédagogie, à l'écoute de jeunes mais sera aussi le relais de l'administration auprès des jeunes en difficulté.

- Projet de piste d'éducation routière et programme de prévention à la sécurité routière

La route est la première cause de mortalité des 15-24 ans. Face à ce constat, nous avons décidé d'agir avec un projet de piste d'éducation routière pour initier, dès le plus jeune âge, aux bonnes pratiques en matière de sécurité. Au-delà de cette piste et de ce jeune public cible, un programme plus vaste de prévention à la sécurité routière sera déployé sur le territoire.

- Préfiguration d'une maison des jeunes

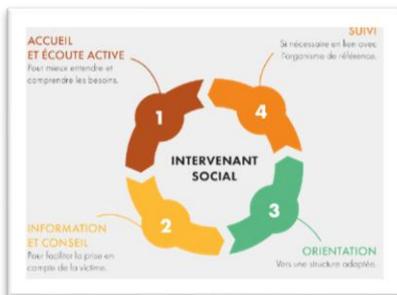
Ce projet à destination des jeunes parthenaisiens vise à leur offrir un lieu de rassemblement mais aussi une dynamique d'animation socioculturelle et favorisera l'émergence de projet. La maison des jeunes sera menée en bonne intelligence et en

toute transparence avec le projet « campus » porté par la Communauté de communes Parthenay Gâtine.

Réalisations 2021



Un A.S.V.P. a été recruté pour intervenir dans les écoles pour sensibiliser dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques.



Une intervenante sociale en gendarmerie a été recrutée, fruit d'une collaboration entre la ville de Parthenay et la gendarmerie nationale.

DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

→ Notre objectif = développer l'image de Parthenay au travers de ses marqueurs identitaires (le jeu et le patrimoine) et s'appuyer sur le centre-ville pour développer le tourisme en respectant les compétences exercées par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

Parthenay : cité du jeu

Le projet « Parthenay, cité du jeu » vise à :

- Faire du jeu un élément d'attractivité et de reconnaissance de Parthenay à l'échelle régionale et au-delà,
- Faire apparaître le jeu comme un élément majeur de l'identité de Parthenay, perceptible de ses habitants et à une échelle plus vaste, dépassant la nouvelle-Aquitaine,

- Aborder le jeu comme un levier au service de toutes les dynamiques de la Cité et de la Communauté de Communes et développer une offre en direction des professionnels du jeu.

Une prestation intellectuelle pour la préfiguration de la démarche et son lancement a été confiée en septembre 2020 pour un montant de 32 000 €. Elle court jusqu'à juillet 2021.

Réalisations 2021



Une antenne de eSport a été créé sur Parthenay avec le club « les Trolls de Parthenay », des animations ont été mises en place durant le FLIP.



Plusieurs évènements ludiques sont organisés tout au long de l'année autour du jeu, l'objectif est d'accentuer l'identité ludique de Parthenay.



La prestation intellectuelle autour de la cité des jeux s'est achevée avec l'élaboration d'un plan d'actions pour les années à venir.

Parthenay : cité patrimoniale

- Préfiguration du projet cité des arts et ses abords

C'est avec l'objectif de mettre en avant et de redynamiser le quartier historique de Parthenay que sera créée une cité des arts. La genèse de ce projet repose sur la valorisation de l'artisanat d'arts implanté en un lieu pouvant générer une émulation positive entre métiers. En parallèle de cette démarche, une réflexion sera menée sur les différents profils d'occupants qu'il serait intéressant de voir s'installer sur cette cité des arts.

- Mise en lumière du patrimoine

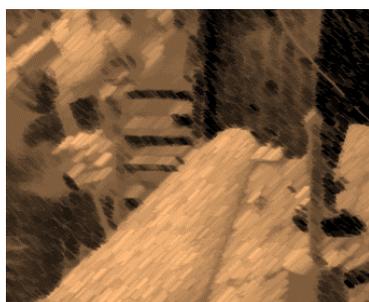
Afin de valoriser les points forts de Parthenay, certains édifices remarquables seront mis en lumière. Cela permettra de mettre en avant la richesse du patrimoine de la ville, de permettre aux parthenaisiens de le redécouvrir, de favoriser l'attrait touristique et d'amener encore plus de vie en ville.



Réalisations 2021



Un cabinet a été retenu pour l'élaboration du cahier des charges de la cité des arts.



Une artiste, artisan d'art, est désormais dans les locaux à l'entrée de la future cité des arts. D'autres devraient la rejoindre dans les locaux avoisinants

Parthenay : cœur de ville de tous les gâtinais

- Porter un projet de cinéma de centre-ville : locomotive commerciale

Nous souhaitons accompagner mais aussi participer à la création du futur cinéma. Notre volonté est que la ville de Parthenay soit partie prenante dans ce projet dont beaucoup d'éléments restent à définir. L'objectif est de capitaliser sur ce futur équipement pour que le centre-ville gagne en attractivité et devienne un lieu favorisant les échanges socio-culturels.

- Dessiner l'avenir du Palais des congrès

Il sera étudié tous les scénarii possibles concernant le devenir du palais des congrès. Pour ce faire il est nécessaire de savoir ce que le bâtiment actuel offre comme possibilité ainsi que les modifications et adaptations nécessaires pour envisager d'autres activités. Dans cette optique, il est important de prendre connaissance des possibilités et des freins liés à la labélisation « patrimoine du XXème siècle ». Il conviendra, en temps voulu, d'adopter une démarche participative auprès de la population afin d'associer les concitoyens à la décision par le biais d'une votation



Réalisations 2021



La ville de Parthenay a mandaté un cabinet pour élaborer le programme du projet « Palais des congrès-cinéma »

BIEN VIVRE

→ Notre objectif = faire de Parthenay un ville « facile » à vivre et source d'épanouissement pour ses habitants

PREVENTION, SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

La ville doit être un lieu d'hospitalité et de convivialité à travers des espaces urbains à vivre pleinement. Il n'en demeure pas moins que leur partage doit faire l'objet de négociations permanentes pour préserver tranquillité et sécurité publique.

- **Renforcement de la présence policière sur le terrain par la consolidation des effectifs**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la police municipale accueille deux nouveaux agents. Ce renfort permet une présence accrue sur le terrain et avec une plus grande amplitude horaire. Il s'agit là d'un signal fort, preuve de notre volonté de maintenir une ville sûre là où d'autres communes voient la délinquance s'installer.

- **Délocalisation de l'hôtel de Police pour plus de visibilité**

Afin d'offrir aux usagers un hôtel de police digne de ce nom et accessible à tous, la municipalité a procédé à l'acquisition de l'immeuble qu'occupaient les services de l'état avenue du général De Gaulle / place Jacques Chirac pour y installer le poste de Police.

- **Arrêté d'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique**

Afin de se prémunir de certaines dérives et pour éviter la recrudescence de certains faits délictueux liés à la consommation d'alcool, nous avons décidé d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique.

- **Actions de lutte contre les incivilités**

Plusieurs arrêtés ont été et seront pris pour agir contre les incivilités notamment concernant les déjections canines ou les bacs à ordures ménagères qui peuvent parfois stationner durablement sur nos trottoirs. Ces leviers d'actions seront naturellement accompagnés de campagnes de sensibilisation et de prévention.

- **Premier bilan de la vidéosurveillance**

La première phase de déploiement de la vidéosurveillance est terminée. Un bilan sera réalisé pour juger de l'efficacité de ce dispositif et de l'opportunité de poursuivre sur un périmètre plus important. En 2021, à ce jour, 49 affaires ont été élucidées grâce à ce dispositif.



Réalisations 2021



La ville de Parthenay a étoffé ses effectifs de police municipale en recrutant 2 policiers et une ASVP. Ce renforcement d'effectif permet d'augmenter l'amplitude horaire de la présence sur le terrain de notre police municipale.



Le nouvel hôtel de Police est désormais accessible à tous, il se situe désormais à proximité de la gare.



La ville de Parthenay a installé 2 caméras supplémentaires ce qui porte le total à 14 caméras.

CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITE

L'action sera conduite pour améliorer le quotidien des habitants en développant l'accessibilité dans toutes ses acceptions. La ville doit être un lieu permettant l'accès de tous aux équipements, aux services avec le souci permanent de la qualité de l'offre. Elle doit permettre l'épanouissement de chacun, être « facile » à vivre.

- **Amorcer l'amélioration du patrimoine routier**

Cette thématique chère aux parthenaisiens s'appuiera sur les conclusions du schéma global de mobilité et se traduira par un programme pluriannuel d'investissement et d'un programme de gestion de la maintenance préventive.

- **Être attentif à l'accessibilité pour tous aux espaces**

L'accessibilité est au cœur de nos préoccupations, chaque nouveau projet intégrera une réflexion sur cette vaste thématique.

- **Entretien et développer les équipements de proximité**

Afin de proposer aux usagers un cadre de vie attrayant, une attention particulière sera accordée aux équipements (aires de jeux, sanitaires publics, mobilier urbain...). Un programme d'entretien sera mis en place et une réflexion sera menée sur la rationalisation et le développement de ces installations.

- **Schéma directeur immobilier et stratégie d'optimisation patrimoniale**

Cette mandature sera celle de la rationalisation du parc immobilier de la commune. Des acquisitions, des réhabilitations mais aussi des ventes de bâtiments permettront d'assainir notre patrimoine immobilier et de le maintenir dans un état décent.

- **Développement du sport en accès libre**

Il sera déployé une offre d'accès libre aux sports et loisirs de plein air. Cette offre se traduira de manière opérationnelle par la création d'équipements (ex : city-stade...) et l'organisation d'événements permettant de dynamiser la ville et les quartiers.

- **Accessibilité pour tous aux services**

Cet objectif se traduit en ce début de mandat par :

- L'expérimentation de l'élargissement des horaires d'ouvertures des services à la population pour mieux répondre aux rythmes de vie de nos concitoyens
- Le développement des services en ligne
- Le déploiement de la GRC (Gestion de la Relation Citoyenne)
- Un accompagnement de proximité et humain renforcé

- **Composition de la commission intercommunale d'accessibilité**

La convention transférant les missions de la commission communale d'accessibilité vers la commission intercommunale d'accessibilité a été reconduite. La ville de Parthenay y exercera sa compétence accessibilité en travaillant de façon étroite avec les différentes structures impliquées dans le handicap, les personnes vulnérables et les personnes âgées, et en élargissant la vision de l'accessibilité pour dépasser l'accessibilité physique aux bâtiments. Nous travaillerons notamment sur les problématiques générées par la numérisation de plus en plus importante des services au public.



Réalisations 2021



Une vaste campagne d'entretien de voirie a été lancée sur la commune où plus de 3 km de chaussée ont été réparés, certaines rues ont même vu leur revêtement totalement refait à neuf. Cette opération sera reconduite chaque année pour améliorer l'état du patrimoine routier.



La ville a procédé à la réparation d'une partie de son mobilier urbain. Ce fut l'occasion par le biais du dispositif argent de poche de faire participer les jeunes de la commune à l'entretien de ce mobilier.



La GRC est désormais activée sur le portail internet de la ville (à ce jour en 2021, près de 400 demandes ont été traitées par l'intermédiaire de cet outil)

REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE

- Politique locale en faveur du commerce

Au-delà des mesures déjà prises pour soutenir le commerce local durant cette crise sanitaire, la municipalité va mettre en œuvre une stratégie de soutien et de valorisation des commerces.

- Rénovation des halles

Le chantier de rénovation de la toiture des halles prend fin. Les conclusions du rapport que nous avons expressément demandé sur les fondations du bâtiment nous amènent à envisager un projet de renforcement de la structure pour pérenniser cet équipement. Afin d'optimiser son utilisation, et pour participer à la nouvelle dynamique que nous souhaitons impulser en centre-ville, un marché est désormais organisé le samedi en complément de celui du mercredi.



Réalisations 2021



Un service commerce local a été spécifiquement créé pour soutenir l'activité et l'attractivité des commerces. Parmi les actions déjà menées, l'ouverture des halles le samedi matin devrait permettre, à terme, de créer une nouvelle dynamique en centre-ville le samedi. D'autres actions seront menées sur le reste du mandat.



Le Bâtiment des halles a fait peau neuve, reste à poursuivre l'aménagement intérieur, les abords et le confortement de la structure.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- **Projet d'hôtel de la vie associative**

Nous souhaitons soutenir activement la vie associative, l'hôtel de vie associative sera un lieu de partage de projets, d'échange, de synergie mais aussi d'accompagnement pour les associations locales.

SOLIDARITE

- **Développer l'accueil du public sénior**

Au regard du contexte démographique et du bilan social du territoire de la commune, nous procéderons à un agrandissement du foyer logement des Bergeronnettes avec pour objectif de répondre à un réel besoin de la population locale

- **Relocalisation des associations caritatives.**

Devant l'état global du patrimoine bâti et le constat des conditions indignes d'accueil de certaines associations caritatives, nous avons décidé d'étudier rapidement une solution de relocalisation pour ces bénévoles. Nous souhaitons vivement et activement pouvoir leur offrir des locaux corrects pour exercer leurs activités.

ENVIRONNEMENT

→ Notre objectif = placer l'environnement comme fil conducteur de l'ensemble de nos actions, comme une préoccupation permanente.

DEVELOPPER LA MOBILITE ACTIVE ET RAISONNEE

- **Lancement d'un schéma de mobilité**

Afin de rendre plus agréables et plus adaptés les déplacements dans notre ville, un schéma global de mobilité sera élaboré. Il réinterrogera les sens de circulation, les offres de stationnement, les infrastructures existantes ou à créer pour les déplacements doux ainsi que le circuit et les rotations du PyBus.

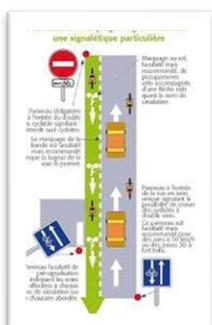
- Expérimentation dans le cadre du plan vélo

Afin de rendre plus pratique les déplacements à vélo, des doubles sens cyclables sont expérimentés sur les voies à sens unique quand cela est possible et opportun. Un bilan de cette expérimentation permettra, en lien avec le schéma de mobilité, de juger de la nécessité ou non de poursuivre sur cette piste.

Réalisations 2021



L'étude liée au schéma de mobilité va s'achever en cette fin d'année 2021, elle permettra l'élaboration d'un plan d'action.



La mise en place des doubles sens cyclables permet une meilleure utilisation du vélo en ville. Une concertation a été menée, cette dernière révèle principalement la nécessité de poursuivre et de multiplier les aménagements cyclables en ville.

UNE RESTAURATION SCOLAIRE PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs projets dans le domaine de la restauration scolaire seront mis à l'étude avec pour objectif une alimentation responsable et respectueuse :

- Réalisation d'une cuisine centrale

Pour le remplacement d'un équipement vétuste nécessitant des travaux de remise aux normes.

Un équipement optimisé, qui répondra aux besoins de la ville et d'éventuels autres partenaires tout en assurant du fait-maison. Un équipement moderne qui offrira de meilleures conditions de travail.

- **Actions de lutte contre le gaspillage et d'éveil au goût**

Une vaste campagne de sensibilisation des élèves est mise en place pour limiter le gaspillage alimentaire. Au-delà de cette responsabilisation et des actions mises en œuvre, l'éducation alimentaire passe aussi par l'éveil au goût. C'est pour cette raison qu'au travers de nos cantines scolaires, nous souhaitons proposer aux élèves un apprentissage des différentes saveurs pour une alimentation diversifiée et équilibrée.

- **Un repas végétarien par semaine**

Afin de limiter l'impact environnementale de notre alimentation, il sera proposé chaque semaine un repas végétarien qui se voudra tout aussi équilibré et nourrissant.

- **Développement du bio et du local**

Estimant que l'éducation à une alimentation responsable va de pair avec l'utilisation de circuit court et l'achat de produits sans engrais ni pesticides, les produits alimentaires commandés par la cuisine centrale de Parthenay accorderont une place grandissante au bio et aux producteurs locaux.

- **Développement et entretien du patrimoine arboré**

Les arbres jouent un rôle primordial en ville. Au-delà de la purification de l'air et de la diminution de la température, les arbres permettent un maintien de la biodiversité en ville tout en apportant une plus-value esthétique à la cité. C'est pour ces raisons que Parthenay met en place une véritable gestion de son patrimoine arboré. Cela se traduit par une vaste campagne d'entretien, d'élagage voire même d'abattage pour les sujets devenus dangereux. C'est surtout l'occasion de mettre en place une programmation raisonnée de plantation d'arbre d'espèces endémiques



Réalisations 2021



La ville procède, en s'appuyant sur le rapport d'expertise de l'ONF, à l'entretien de son patrimoine arboré (39 arbres élagués et 53 arbres devenus dangereux sont/seront abattus) et à son renouvellement (63 nouveaux sujets plantés rue des pâquerettes, rue de Molière et à proximité du stade des Grippeaux).

LEXIQUE

ADAP : agenda d'accessibilité programmée DOB : débat d'orientation budgétaire

AP/CP : autorisation de programme et crédits de paiement

CFE : cotisation foncière des entreprises

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DGFIP : direction générale des finances publiques

DGF : dotation globale de fonctionnement

DMTO : droit de mutation à titre onéreux

DPV : dotation politique de la ville

DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DSR : dotation de solidarité rurale

DSU : dotation de solidarité urbaine

FCTVA : fond de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée

PIB : produit intérieur brut

PLF : projet de loi de finances

ROB : rapport d'orientation budgétaire

RRF : recettes réelles de fonctionnement

TFB : taxe sur le foncier bâti

TFNB : taxe sur le foncier non bâti

TH : taxe d'habitation

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

PHOTOGRAPHIE AU 01/01/2021



136 agents
117,81 ETP



100 fonctionnaires
10 contractuels permanents
26 contractuels non permanents



Age moyen :
48,50



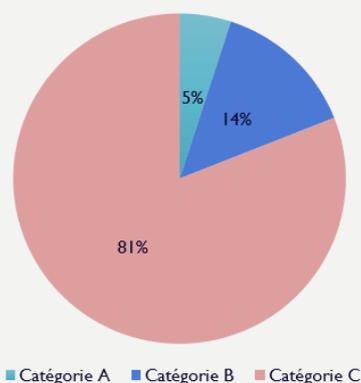
179 jours de formation sur 2020
(64 agents ont suivi une formation)



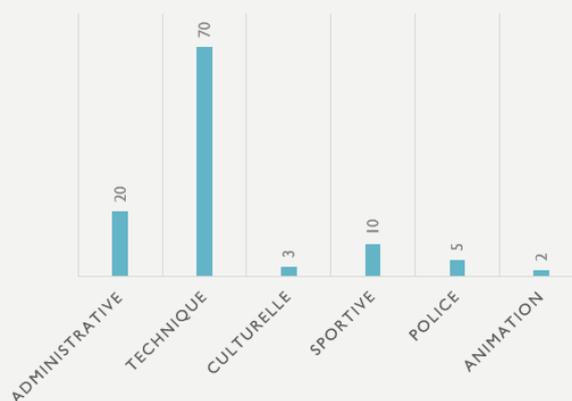
58% d'hommes | 42% de femmes

EFFECTIFS

**REPARTITION DES AGENTS
PAR CATEGORIES**



**REPARTITION DES
AGENTS PAR FILIÈRES**



DEPARTS A LA RETRAITE PRÉVISIONNELS

(AGE LÉGAL : 62 ANS)

	2022	2023	2024	2025
Nombre prévisionnel	5	3	2	10
Spécificités	Dont un agent pour carrière longue			